

La CGT TRESOR
SECTION DES PYRENEES-ATLANTIQUES
8, Place d'Espagne
64019 PAU cédex
tél : 05/59/82/24/00

PAU, le 30 octobre 2008

à

Monsieur le Trésorier-Payeur Général

Objet : transfert du recouvrement de l'impôt de la ville d'Anglet vers la Trésorerie de Bayonne et création du SIP de Biarritz.

Vous avez tenu à inscrire à l'ordre du jour du Comité Technique Paritaire Local du 2 octobre dernier la question du transfert, vers la Trésorerie de Bayonne, du recouvrement de l'impôt de la commune d'Anglet actuellement géré par la Trésorerie de Biarritz.

Vous avez motivé l'opération par votre volonté d'améliorer le service rendu aux contribuables d'Anglet en rapprochant l'activité de recouvrement du CDI chargé de l'assiette pour cette commune.

Cette proposition permet effectivement de rendre moins anormale une situation créée sans cohérence en 2004 par votre prédécesseur quand il s'est entêté à spécialiser à marche forcée les postes urbains du B A B.

Nous constatons d'ailleurs que vous utilisez un argument que la section CGT avait alors avancé pour condamner une spécialisation mise en place dans le seul but de réduire le réseau et les emplois.

Pour autant les représentants de la CGT au CTPL du 2 octobre ont refusé de se prononcer sur votre proposition. Outre le fait qu'ils ne disposaient d'aucun élément précis pour apprécier les conditions du transfert, il ne leur a pas échappé que ce point était présenté en réalité pour préparer le terrain à la constitution des futurs SIP du BAB et plus singulièrement celui de Biarritz.

Or, des informations communiquées aux syndicats nationaux, il s'avère que la DGFIP:

1/ a bien validé l'opération de transfert du recouvrement de l'impôt d'Anglet vers la Trésorerie de Bayonne avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2009,

2/ n'a pas accepté la création du SIP de Biarritz en 2009, déjugant ainsi votre empressement à vouloir constituer, avec le Directeur des Services Fiscaux, une structure de taille significative à vos yeux.

A partir de ce constat qui est l'exemple même d'une fusion mise en œuvre dans le flou et l'approximation, plusieurs interrogations se posent.

Pourquoi maintenir le transfert de l'impôt d'Anglet puisque la création du SIP de Biarritz n'est pas programmée en 2009?

Et si malgré tout vous maintenez le transfert, comment entendez-vous mener la scission de la Trésorerie de Biarritz à partir du 1^{er} janvier 2009 ?

- Ce poste conservera-t-il le recouvrement des côtes au contentieux des contribuables d'Anglet, y compris des rôles 2008?
- Comment se fera la répartition des charges entre les deux postes dans la mesure où la charge nouvelle pour Bayonne débutera avec l'appel des acomptes 2009?
- Comment, sur quelles bases et à quelles dates s'effectueront les transferts des emplois?
- Quelles conséquences concrètes pour les personnels ?

Sans oublier que cette opération ne sera pas forcément lisible pour l'usager qui devra solder son contentieux à la Trésorerie de Biarritz puis au SIP installé au CDI, son courant à la Trésorerie de Bayonne et éventuellement son futur contentieux au SIP déménagé au CDI.

Enfin, la procédure choisie fera-t-elle l'objet d'un prochain CTPL?

Autres points abordés lors du CTPL du 2 octobre 2008.

Ordre du jour : l'exécution du budget 2008,

Rappel : avec une prévision de 2 423 400 € le **budget de fonctionnement des postes** révèle une **baisse globale de 125 000 €** par rapport à 2007.

A partir du suivi de consommation au 31 août 2008, les représentants de la CGT ont fait remarquer que certaines lignes de ce budget de fonctionnement vont connaître des **dépassements significatifs** cette année du fait de la hausse des coûts, en particulier en matière énergétique.

Ainsi pour les charges de fonctionnement courantes des trésoreries, les dépenses liées aux **fluides** devraient atteindre 103,36% des prévisions, les dépenses de **nettoyage** 103,75%, celles des **fournitures** 102,81%, et l'**affranchissement** 103,12%.

Même observation s'agissant des charges communes avec des **frais de déplacement** qui devraient se situer à 102,67% des prévisions.

Une **réserve** de 37 000 € (20 000 € constitués en 2008 et 17 000 € de report 2007) prévoit de répartir des **dotations complémentaires à l'attention de certains postes** qui en auront besoin, notamment pour les fluides. Les **frais de déplacements seront également abondés de 10 000 €** pour répondre à la hausse du tarif kilométrique intervenue en cours d'année.

Les représentants de la CGT n'ont pas fait d'objection quant au choix d'utilisation de cette réserve.

La CGT a mis en évidence que les travaux et les dotations de mobiliers étaient surtout concentrés à la Trésorerie Générale. Le TPG a fait valoir que peu de demandes émanaient en effet des autres postes, l'attribuant pour partie aux programmes de réinstallation qui existent par ailleurs. De son point de vue, même si l'aisance financière se réduit, il s'attachera à satisfaire les demandes qui se signaleront.

Point sur les réinstallations : la Trésorerie de **Saint Jean de Luz** devrait intégrer ses nouveaux locaux en décembre 2008, celle de **Bedous** en juin 2009. A **Salies** le projet de construction d'une Trésorerie neuve paraît abandonné. Le nouveau maire réfléchit à un déménagement dans un bâtiment à rénover qui intégrerait également d'autres services. Les services techniques de la Mairie de **Mauléon** ont semble t'il établi un plan pour réinstaller la Trésorerie dont les locaux actuels sont particulièrement vétustes, mais plusieurs points sont à revoir notamment au niveau du coût des travaux ; la réinstallation de ce poste comptable n'est pas prévue rapidement selon la direction locale.

Le marché du nettoyage : une fois encore les représentants de la CGT ont abordé le problème du nettoyage des locaux. D'années en années, les conditions économiques de ces marchés se dégradent, avec comme conséquences la détérioration des conditions de travail des salariés de ces sociétés et la baisse de qualité des prestations effectuées.

Le marché régional inter directionnel passé avec la société TFN est le parfait exemple des dérives de la recherche d'économies et de l'hyper centralisation des processus de choix des prestataires.

Pour ce marché passé par l'Agence Centrale Achats, le prix a été le seul élément déterminant du choix de l'entreprise. Il n'y a donc eu aucune vérification de la part du donneur d'ordre sur les moyens mis en œuvre par l'entreprise pour l'exécution des prestations qui s'avère défailante au final. Résultat : dans le département, après maintes réunions, les travaux sont faits ou pas faits ou mal faits par des personnels qui bien souvent ne sont pas approvisionnés en produits de nettoyage et préfèrent même quitter cette entreprise. L'Administration en a conscience, y compris au niveau central, au point que le TPG propose finalement de rompre le contrat avec TFN site par site, sauf pour la TG.

Mesure compréhensible, mais qui va prendre la suite ? Dans quelles conditions et à quel coût ? Autant de questions pour l'instant sans réponse.

Le Centre Prélèvement Service de Montpellier : notre analyse.

Le CPS de Montpellier prend en charge à compter de l'échéance du 15 octobre, la promotion et la gestion du prélèvement automatique de l'impôt. (mensualisation, prélèvement à l'échéance).

Sa création, nous a t'on dit, répond à une forte attente des usagers qui selon un sondage réalisé par la SOFRES en 2006, étaient satisfaits à 85% de la qualité des services offerts par les CPS de Lyon, Lille et Strasbourg.

Cela voudrait dire que seulement 15% des usagers l'étaient des services rendus par le réseau ! ! !

La question n'est évidemment pas là. Il s'agit simplement de **créer des entités afin de résorber les conséquences de restructurations ou de suppressions de services**. Ainsi à l'instar de la création de Centre Amendes Services de Toulouse et de la trésorerie du contrôle automatisé de Rennes qui venaient compenser la suppression de la Redevance, le CPS de Montpellier est créé afin d'amortir la suppression du DI dans le cadre du Schéma Directeur Informatique.

Il n'est donc pas nécessaire de dire n'importe quoi pour justifier ces créations. Nous avons souligné lors du CTPL le dédain manifesté à l'égard des personnels du réseau qui se voient dépossédés de cette tâche au profit de « **spécialistes** ». Ce mépris est inadmissible.

Par contre, il va falloir le devenir spécialiste pour gérer nos relations avec ces structures. Et une enveloppe quotidienne pour le Centre de Rennes, qui comprend une enveloppe pour les chèques supérieurs à 5000 €, une autre pour ceux inférieurs, une autre pour les RIB, et maintenant une enveloppe quotidienne pour Montpellier avec une enveloppe pour les adhésions, une autre pour les rectifications, et encore des rectifications qui en fin de mois sont assuréespar les postes.

Car, à l'analyse, ce n'est pas un transfert total. Mais les tâches qui resteront encore localement à traiter ne seront plus comptabilisées.

C'est le prix à payer de la modernité !

Et il faudra bien le payer ce coût. Sur ce sujet, c'est plutôt le silence. On verra avec l'ORE !

Représentants CGT au CTPL: Joanes LACO (ERD), Laure LAMBLIN (TG), Gérard CACHAU (TP Bayonne), Robert GOUSTANS (Bassin de Lacq) Jean-Marc DUMARTIN (Pontacq), Christian MANCHO (TG).